

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-11 DU 1^{er} AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absents : 0
Représentés : 1	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le premier avril deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, en séance publique limitative en lien avec les directives sanitaires liées au covid-19, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Virginie BROS FACER

Date de convocation : 28/03/23

Date d'affichage : 28/03/23

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ;
- déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

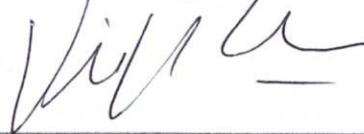
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 1^{er} avril 2023

Le secrétaire de séance,

V. BROS-FACER



Madame La Maire,
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 07 AVR. 2023

Après dépôt en sous-préfecture le 07 AVR. 2023

Après publication ou notification le 07 AVR. 2023